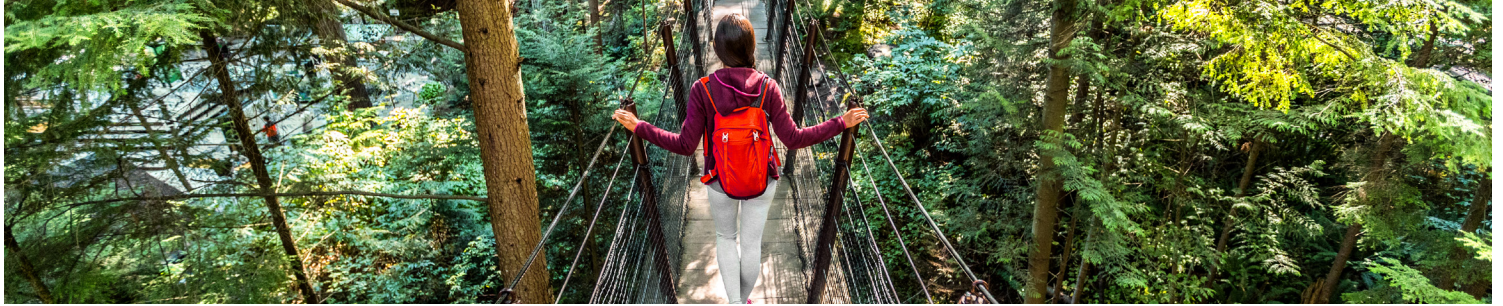




Ce que vous coûtera la protection choisie

Le régime BC Avantages vous confère la flexibilité de choisir la couverture de soins de santé et de soins dentaires la mieux adaptée à vos besoins : **STANDARD**, **ÉTENDUE** ou **SUPÉRIEURE**.

Si vous sélectionnez l'option ÉTENDUE ou SUPÉRIEURE, vous devrez partager les coûts de la couverture avec votre employeur. Le tableau figurant ci-dessous fait état des primes mensuelles (avant les taxes) de chaque option pour l'année du régime 2026, selon votre situation de famille.

COTISATIONS DU PARTICIPANT	STANDARD	ÉTENDUE (\$)	SUPÉRIEURE (\$\$)
Participant seulement	s.o.	40,00 \$	75,00 \$
Participant + 1 personne à charge	s.o.	75,00 \$	150,00 \$
Participant + 2 ou plus	s.o.	110,00 \$	225,00 \$

ASSURANCES FACULTATIVES

À compter du 1^{er} février 2026, l'assurance vie facultative, l'assurance vie facultative du conjoint, l'assurance vie facultative des personnes à charge et l'assurance maladies graves facultative seront offertes par l'intermédiaire du programme d'assurance Liberté de choisir de la Canada Vie. Pour connaître les primes applicables (et/ou pour adhérer à ce programme), rendez-vous à [Ma Canada Vie au travail](#).

ASSURANCE VIE ET ASSURANCE VIE DU CONJOINT FACULTATIVES – SOUSCRITES AVANT LE 1^{er} JANVIER 2026

Les taux d'assurance vie facultative du participant, du conjoint et des enfants à charge, qui sont décrites ci-dessous, sont applicables aux assurances **souscrites avant le 1^{er} janvier 2026**. Veuillez noter que ces taux sont fournis pour chaque unité de protection offerte, *et les taxes applicables, le cas échéant, y seront ajoutées*. Le tableau figurant ci-dessous fait état des taux de primes mensuels par unité de 10 000 \$ (jusqu'à concurrence de prestations maximales de 500 000 \$ ou de 50 unités).

Âge	HOMME		FEMME	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeur	Fumeur
Moins de 30 ans	0,30 \$	0,60 \$	0,30 \$	0,40 \$
30 à 34 ans	0,40 \$	0,60 \$	0,30 \$	0,50 \$
35 à 39 ans	0,50 \$	0,90 \$	0,40 \$	0,60 \$
40 à 44 ans	0,90 \$	1,50 \$	0,60 \$	1,00 \$
45 à 49 ans	1,50 \$	2,80 \$	1,00 \$	1,90 \$
50 à 54 ans	2,60 \$	4,70 \$	1,80 \$	3,20 \$
55 à 59 ans	4,10 \$	7,40 \$	2,80 \$	5,00 \$
60 à 64 ans	6,00 \$	10,90 \$	4,10 \$	7,30 \$

ASSURANCE VIE FACULTATIVE DES ENFANTS À CHARGE – SOUSCRITE AVANT LE 1^{er} JANVIER 2026

Le taux mensuel par unité de 2 000 \$ (jusqu'à concurrence de prestations maximales de 20 000 \$ ou de 10 unités) s'élève à **0,312 \$**. Les taxes applicables seront ajoutées à ce montant. Le taux est le même, indépendamment du nombre d'enfants à charge admissibles qui sont couverts.

ASSURANCE MALADIES GRAVES FACULTATIVE – SOUSCRITE AVANT LE 1^{er} JANVIER 2026

Le tableau figurant ci-dessous fait état des taux mensuels par unité de 5 000 \$ (jusqu'à concurrence de prestations maximales de 150 000 \$ ou de 30 unités).

Âge	HOMME		FEMME	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeur	Fumeur
Moins de 25 ans	0,46 \$	0,52 \$	0,47 \$	0,51 \$
25 à 29 ans	0,50 \$	0,59 \$	0,53 \$	0,58 \$
30 à 34 ans	0,59 \$	0,77 \$	0,69 \$	0,80 \$
35 à 39 ans	0,75 \$	1,15 \$	0,93 \$	1,18 \$
40 à 44 ans	1,09 \$	1,93 \$	1,32 \$	1,80 \$
45 à 49 ans	1,77 \$	3,26 \$	1,95 \$	2,78 \$
50 à 54 ans	2,92 \$	5,47 \$	2,82 \$	4,28 \$
55 à 59 ans	4,64 \$	8,95 \$	3,92 \$	6,45 \$
60 à 64 ans	7,19 \$	13,34 \$	5,29 \$	9,10 \$
65 à 70 ans	9,54 \$	16,54 \$	7,24 \$	11,80 \$

ASSURANCE DMA FACULTATIVE – CHUBB

Le tableau figurant ci-dessous fait état des taux mensuels par unité de 10 000 \$

PERSONNE ASSURÉE	MONTANT DE LA COUVERTURE	TAUX
Participant seulement	• Jusqu'à concurrence de prestations maximales de 250 000 \$ ou de 25 unités	\$0.20
Conjoint	• 40 % du montant d'assurance du participant • 50 % sans enfant	\$0.30
Enfant	• 10 % du montant d'assurance du participant • 15 % sans conjoint	

La présente fiche de taux constitue un résumé des taux applicables aux protections facultatives qui sont aux frais du participant en vertu du régime d'avantages sociaux BC Avantages pour l'année du régime 2026. Les taux officiels sont contenus dans les documents et contrats officiels du régime. Nous avons mis tout en œuvre pour vous fournir un sommaire exact. Cependant, en cas de divergence entre l'information contenue dans ce document et dans les documents juridiques du régime, les documents juridiques prévaudront.

